

CONTEXTE

L'été 2022 a connu une succession record d'épisodes de fortes chaleurs conduisant au déclenchement de nombreux incendies partout en France dont plusieurs dans le Grand Est. Dans un contexte de changement climatique, cet épisode aujourd'hui exceptionnel risque de se reproduire dans les années à venir. Il est important que la défense des forêts contre les incendies soit anticipée.

Les élus sont des acteurs majeurs de la défense des forêts contre les incendies. De manière générale, le maire doit assurer la sécurité de ses administrés, afin de présenter les manières de prévenir et de lutter contre les feux de forêts à ses administrés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE FORMATION

- ❖ Les élus participants seront capables de mettre en place un plan d'actions en cas de risque ou d'incendie, tout en collaborant avec les services de secours

CONTENU

- Présentation du risque incendie, les chiffres et les conditions d'inflammabilité de la végétation ;
- Rôle du maire dans la sécurité incendie en lien avec la forêt publique mais aussi privée ;
- Mise en place de mesure de prévention du risque ;
- Concevoir un système d'information et d'alerte auprès des administrés en cas d'incendie ou de risque d'inflammabilité fort.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

CONTEXTE

La forêt du Grand Est fait face à des défis majeurs dus au changement climatique. Les risques se sont intensifiés avec une succession de crises sanitaires importantes, des épisodes de sécheresses prolongées, des modifications du régime des précipitations et des incendies forestiers de plus en plus fréquents. Dans ce contexte, les élus ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques adaptatives pour préserver les forêts, tout en sécurisant les biens et les personnes. Leur rôle inclut la planification de la gestion forestière à long terme, la lutte contre les crises sanitaires, l'adaptation des forêts aux conditions climatiques et la mise en place de mesures de prévention contre les risques incendies et autres aléas naturels.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- Les élus participants seront capables d'analyser les risques spécifiques liés aux forêts et proposer des mesures de gestion adaptées.

CONTENU

- Le changement climatique et ses conséquences sur les forêts ;
- Les responsabilités des élus ;
- Les choix des propriétaires pour l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- Introduction à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et au rôle des élus dans sa mise en œuvre

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

La région Grand Est fait partie des régions les plus forestières de France. Avec une mobilisation de plus de 7,1 millions de m³ récoltés et commercialisés, soit 19% de la production française. Disposer d'un réseau de routes, chemins et pistes en adéquation avec l'activité et le développement de la filière forêt-bois est primordial. C'est aux élus qu'incombent les décisions liées à la gestion de la voirie communale. Les décisions sont d'autant plus complexes qu'elles doivent concilier les aspects règlementaires et économiques de la filière forêt-bois, à ceux administratifs et financiers des communes, tout en veillant à la bonne cohabitation, articulation avec les autres utilisateurs de la forêt.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE FORMATION

- ❖ Les élus participants seront capables de distinguer les différentes catégories de voirie forestière et d'identifier les étapes techniques nécessaires à la création d'une voirie.

CONTENU

- Présentation des différents types de routes et de chemin et les droits et devoirs afférents ;
- Mettre en place un bon réseau routier pour mieux vendre ses bois ;
- Présentation des retours d'expérience dans la gestion de conflits avec les usagers.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

La forêt communale appartient au domaine privé de la commune. Il revient au conseil municipal et au maire d'administrer le patrimoine forestier communal. Les élus décident des actions concernant la gestion des forêts communales. Les élus ont un rôle majeur à jouer concernant la gestion et la valorisation des forêts, qu'elles soient communales ou non. Les forêts permettent de répondre à des attentes et enjeux variés, parfois antagonistes. Cela nécessite des arbitrages des élus dans leurs rôles de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire, de maître d'ouvrage public et de responsable de la sécurité. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur l'avis et les conseils de l'ONF et des COFOR.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Les élus seront capables d'analyser des situations courantes en forêts communales et de proposer des actions adaptées, en intégrant les enjeux de sécurité, d'usage et de protection de l'environnement.

CONTENU

- Présentation des différents risques en lien avec la forêt ;
- Les différentes responsabilités en fonction des risques et des usagers ;
- Présentation des différents travaux de sécurisation en forêt communale ;
- Les risques liés à la forêt sur la voirie.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier. Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseils de leur technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement. Il est nécessaire pour les élus de se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre, en tenant compte de l'évolution des conditions climatiques actuelles.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE FORMATION

- Les élus seront en mesure de définir leur rôle et d'identifier les étapes clés pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'aménagement dans un contexte de crise climatique.

CONTENU

- Rappel sur le régime forestier et du cadre légal ;
- Elaboration et contenu de l'aménagement forestier ;
- Mise en œuvre de l'aménagement ;
- Impact des crises sur l'application de l'aménagement forestier ;
- Perspective : adapter les aménagements pour demain.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

CONTEXTE

Les forêts du Grand Est abritent et nourrissent d'importantes populations de cervidés (cerfs, chevreuils) et de suidés (sangliers). Un excès de ces espèces a des conséquences néfastes sur les fonctions essentielles au développement durable des territoires forestiers : perte de valeur des bois, défaut de régénération et perte de diversité en essences forestières. L'élu communal, en tant que propriétaire forestier, est au cœur de cette régulation et notamment lors de la gestion de ses lots de chasse. Concilier à la fois la présence de gibier mais aussi la régénération naturelle de certaines parcelles est un enjeu fort et indispensable dans un contexte de crises sanitaires et climatiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Les élus seront capables de comprendre les enjeux sylvo-cynégétiques et d'identifier les clauses essentielles à intégrer dans un bail de chasse afin de concilier la régulation du gibier et la gestion durable de la forêt communale

CONTENU

- Déséquilibre sylvo-cynégétique ;
- Contexte réglementaire qui encadre la chasse;
- Bail de chasse (cahier des clauses particulières et générales);
- Méthodes de location
- Clauses importantes liées à l'équilibre sylvo-cynégétique ;

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

Dynamique des peuplements forestiers : Pourquoi réinvestir en forêt ?

CONTEXTE

Propriétaires forestiers, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage et garants de la sécurité, les élus sont au cœur de l'adaptation des forêts au changement climatique. Pour les forêts communales, il leur incombe de trouver des débouchés pour les bois impactés, de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation des voies de circulation, de renouveler les peuplements forestiers, de les structurer pour qu'ils soient plus résistants et résilients aux conséquences du changement climatique, d'assurer le maintien des services écosystémiques des espaces forestiers et de soutenir la filière forêt-bois locale par leurs investissements.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Les élus seront capables d'identifier les étapes clés des travaux dans un peuplement en lien avec le document d'aménagement.

CONTENU

- Étude d'un programme de travaux en lien avec l'aménagement forestier ;
- Présentation des différents types de travaux et l'objectif recherché sur la conduite de la forêt ;
- Les travaux permettant d'augmenter le prix de vente d'une coupe.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

CONTEXTE

Dans un contexte de changement climatique, la gestion forestière devient plus complexe et nécessite des actions immédiates pour adapter les peuplements forestiers aux conditions futures. Les collectivités du Grand Est sont confrontées à l'enjeu crucial de pérenniser des forêts multifonctionnelles capables de répondre aux besoins environnementaux, économiques et sociétaux. Il est essentiel d'assurer une gestion cohérente de la production de bois en accord avec les fonctions environnementales (flots de sénescence, arbres à haute valeur biologique, protection des sols, cycle de l'eau, ...), tout en respectant l'équilibre sylvo-cynégétique. L'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques est en charge d'adapter nos forêts. Les élus, mission départementale un rôle de décisionnaire, doivent être bien informés pour prendre des décisions sylvicoles pertinentes, qui soutiennent la résilience des forêts face aux défis actuels et futurs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Les élus sont capables d'identifier et de comprendre les trois rôles principaux de la multifonctionnalité des forêts : écologique, économique et social, afin de les intégrer efficacement dans leurs décisions de gestion forestière.

CONTENU

- Présentation de la sylviculture, des différents modes de conduite et des différents travaux sylvicoles ;
- Comprendre chaque opération sylvicole et estimer le gain associé d'un point de vue économique, social ou environnemental ;
- Présentation des différents types de communication à mettre en place auprès de ses administrés en fonction des opérations.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

Depuis 2018, par l'effet du changement climatique, une succession de crises sanitaires touche les forêts du Grand Est. Les impacts à court et moyen termes sont majeurs pour les peuplements forestiers et leurs conséquences fragilisent la filière forêt-bois régionale. L'intervention humaine est nécessaire pour gérer l'urgence des conséquences des crises sanitaires forestières (exploitation et valorisation des bois déperissant, mise en œuvre de dispositifs d'aide technique et financière spécifiques, organisation de la lutte contre les crises sanitaires, etc.) mais aussi pour adapter les peuplements impactés des forêts communales aux climats futurs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- ❖ Les élus participants seront capables d'identifier les choix sylvicoles permettant d'adapter les forêts au changement climatique ;

CONTENU

- Le changement climatique et ses conséquences sur les forêts ;
- Les choix de propriétaires pour l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- Présentation des essences et de leur résistance en lien avec certains paramètres (clim'essence).

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

Utilisation du bois local dans la construction publique



PROGRAMME

CONTEXTE

Par leur statut de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire et de maître d'ouvrage de la construction publique, les élus mission départementale un rôle central dans le développement et l'orientation de la filière locale. Ils disposent des moyens de dynamiser la filière forêt-bois locale en la mobilisant dans leur projet de construction ou de réhabilitation intégrant du bois du territoire ou de la forêt de leur collectivité. L'usage du bois est porteur de réponse aux grands enjeux actuels. C'est pour cela que les évolutions normatives récentes (RE2020) lui font la part belle dans la diminution de l'impact carbone des bâtiments et l'amélioration de leurs performances énergétique.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE FORMATION

- Les élus participants seront capables d'identifier les modes de vente les plus adaptés pour valoriser localement les ressources forestières et de déterminer au moins une application concrète du bois local.

CONTENU

- Le bois un matériau aux multiples avantages ;
- État des lieux de la filière locale construction bois ;
- Les étapes permettant de favoriser le bois local dans le respect de la commande publique ;
- Les ressources utiles

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

PROGRAMME

CONTEXTE

Depuis 2021, la filière forêt-bois est en forte tension et les prix de vente des bois ont fortement évolués. Dans ce contexte dynamique, les élus doivent faire face à des décisions stratégiques sur la manière de valoriser les bois récoltés dans leurs forêts. Il est essentiel de développer des approches adaptées pour déterminer les modalités de vente les plus avantageuses pour les récoltes à venir. Le contrat d'approvisionnement est un véritable levier d'action des élus pour dynamiser et renforcer la filière forêt-bois locale. En 2021, les COFOR ont obtenu de la part de l'État, la non-augmentation de la taxe à l'hectare contre l'engagement d'augmenter significativement la part des contrats d'approvisionnements dans les années à venir.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE FORMATION

- ❖ Les élus participants seront capables d'identifier les modes de vente les plus adaptés pour valoriser localement les ressources forestières et d'identifier les avantages du contrat d'approvisionnement.

CONTENU

- Les modes de ventes ;
- Le contrat d'approvisionnement ;
- Le marché du bois à ce jour ;
- Définir une stratégie de commercialisation en fonction de l'état d'assiette

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.

CONTEXTE

Dans le Grand Est, le foncier forestier privé présente un important morcellement. Cela constitue un frein notable à la gestion durable des espaces forestiers et à la mobilisation de la ressource en bois à l'échelle régionale. Cela rend également plus difficile la gestion des crises sanitaires forestières qui impactent les peuplements forestiers du Grand Est depuis 2018.

En tant qu'aménageurs du territoire, les élus municipaux disposent de moyens d'actions spécifiques pour la restructuration du foncier forestier. C'est par exemple le cas avec la procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître qui a connu une évolution législative majeure dans la loi 3DS de février 2022, donne toute leur place aux élus des collectivités.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE FORMATION

- ❖ Les élus participants seront capables d'identifier les étapes d'une procédure d'acquisition des biens vacants sans maître.

CONTENU

- Les rôles de l'élu en tant qu'aménageur du territoire ;
- Connaître le foncier de son territoire communal ;
- Intégrer le foncier forestier dans les documents d'urbanisme ;
- Agir sur le foncier forestier ;
- Cas pratique : mener à bien l'acquisition des biens vacants sans maître.

OUTILS MOBILISÉS

Diaporama, échanges, atelier, visite de terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 7 jours avant la formation en contactant votre chargé(e) de mission départementale par mail ou téléphone.

FINANCEMENT

Cette formation est cofinancée par la Région Grand Est et l'Institut de Formation Forestière *Communale* de la Fédération Nationale des Communes forestières. Une participation peut-être demandée pour le repas.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage. Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

DURÉE minimum 4 heures

PRÉREQUIS Être élu ou salarié d'une collectivité. Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation. Cette évaluation permet l'amélioration continue de nos formations.